

FLASH INFOS 67 N° 24

TIR DE NUIT DU SANGLIER

Veillez trouver ci-joint l'arrêté préfectoral prescrivant l'organisation de chasses particulières de destruction par des tirs de nuit de l'espèce sanglier.

Il est intéressant de noter que la référence à la PAC a disparu pour les cultures agricoles. Il s'ensuit que le tir de nuit avec lampe est possible sur toutes les cultures agricoles et sur tous les près.

Veillez noter l'adresse mail de M. Désiré JEHL, louvetier de la circonscription n° 5 et suppléant sur l'ensemble du département : desirejehl67@gmail.com

AMENAGEMENTS FAVORABLES AUX GIBIERS

Les bons de commande pour les plantations de "Miscanthus" et autres aménagements telles les JEFS (Jachère Environnement Faune Sauvage) sont disponibles en ligne sur notre site www.fdc67.fr dans la rubrique "Actions pour la biodiversité".

Pour info : les bons de commande "Miscanthus" doivent nous parvenir au plus tard pour le 29 février 2020.

EXPOSITION DES TROPHÉES

L'exposition des trophées de cerfs et de daims aura lieu les 29 février et 1^{er} mars 2020 à la salle du Fronhof à BALBRONN. Entrée libre, ouvert de 9h00 à 17h00, buvette, exposants... Nous vous attendons nombreux.

Les trophées doivent être déposés sur place le lundi 24 février de 14h00 à 17h00. Ils pourront être récupérés à la fermeture de l'exposition c'est-à-dire le dimanche 1^{er} mars à partir de 17h00. Les bracelets C3, C4, D3 et D4 non utilisés devront impérativement être retournés à la FDC avant l'exposition.

PLAN DE CHASSE

Rappel pour les propriétés privées :

Le titulaire du droit de chasse pour les lots de chasse privés adresse une copie de la demande aux propriétaires qui l'ont demandé (Article R.425.4 du 23/12/2019 du CE alinéa 3).

Pour l'environnement et pour la santé des consommateurs de gibier pensez à tirer le grand gibier avec des balles sans plomb et faites régler vos carabines gratuitement le mercredi matin, de 9h00 à 11h00 à la FDC 67